

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Goussainville

N° 05.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

08 mars 2024

Date d'affichage

08 mars 2024

Nombre de Conseillers

19

En exercice

Présents 11

Votants 15 L'an deux mille vingt-quatre,

Le 14 mars à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal.

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents: Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Demba DIALLO, Yves LECUYER (arrivé à 18h34), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés: Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Antonia CORNET (pouvoir à Mme DUFLOS), Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents: Alain GOLETTO, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET:

Création de 2

postes d'Adjoint Administratif.

Transmise le

1 5 MARS 2024

Affichée le

1 5 MARS 2024

Secrétaire de séance : Mme BRAZIER

Rapporteur: M. le MAIRE

M. le MAIRE rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'administration souhaite pérenniser le poste de chargé de communication et aussi stabiliser la situation professionnelle de l'agent,

Considérant qu'il convient de renforcer le service des Ressources Humaines et le service des Finances en recrutant un assistant pour mieux répartir la charge de travail de ces deux services,

Considérant la nécessité de créer les deux postes à compter du 15 mars 2024 de la manière suivante:

FILIERE ADMINISTRATIVE:



* 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet

A ce titre, ces emplois seront occupés par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

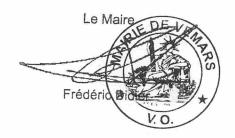
Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois tel que ciannexé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** et **AUTORISE** la création des 2 emplois correspondant au grade d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 15 mars 2024,
- ✓ **APPROUVE** le tableau des emplois présenté ci-dessous,
- ✓ PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,
- ✓ AUTORISE M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ CHARGE les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an susdits.







GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS	CREATION AU 15-03- 2024
EMPLO	I DE DIREC	CTION			
Directeur général des services (2 000 -10 000 hab.)	A	1	0	1	
TOTAL		1	0	71	
FILIERE	ADMINIST	RATIVE			
Attaché	A	1	1	0	
Rédacteur Principal 1ère classe	В	1	1	0	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	С	5	1	4	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	С	4	4	0	
Adjoint Administratif	С	7	7	0	2
TOTAL		18	14	4	2
FILIE	RE TECHNI	QUE			
Technicien principal de 2ème classe	В	1	1	0	
Agent de maîtrise principal	С	1	0	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	С	0	0	0	
Adjoint Technique principal 2ème classe	С	6	6	0	
Adjoint Technique TC	C	18	8	10	
Adjoint Technique TNC	С	7	0	7	
TOTAL		33	15	18	
FILI	ERE SOCIA	LE			
Agent Social principal de 2ème classe TC	C	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe TC	С	2	0	2	
ATSEM principal de 2ème classe TC	С	2	2	0	
TOTAL		5	3	2	
FILIE	RE ANIMAT	TION			
Animateur	В	1	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2eme classe TC	С	1	1	0	
Adjoint d'animation TC	С	8	6	2	
Adjoint d'animation TNC	С	8	8	0	
Adjoint d'animation Saisonnier	C	1	1	0	
TOTAL		17	15	2	ileji il
FILI	ERE SPORT	IVE			
Educateur territorial APS TNC	В	3	0	3	
TOTAL		3	0	3	
ACTIVIT	ES ACCESS	SOIRES			
Professeur vacataire TNC (DEL 59/2016)	В	10	10	0	
Vacataire administratif	A	1	1	0	
TOTAL		11	11	0	